



L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement

“ La PPE doit assumer la descente nucléaire prévue par la loi de transition énergétique ”

Yves Marignac, expert de Global Chance, revient pour Actu-Environnement sur les lacunes du projet de programmation pluriannuelle de l'énergie. Pour l'association Global Chance, le volet nucléaire de la PPE est une non-décision qui pose des questions en matière de sûreté et d'environnement.

Actu-Environnement : Quel regard portez-vous sur le volet nucléaire de la PPE ?

Yves Marignac : La PPE est une non-décision du politique. Globalement, elle reste volontairement dans le flou sur la mise en œuvre de l'objectif de ramener à 50% la part du nucléaire dans la production française. Le gouvernement entérine les orientations de l'industrie qui, faute de ce cadrage politique, le place devant le fait accompli. On organise la fuite en avant.

Le problème majeur est que la PPE n'offre pas de vision cohérente de l'évolution du parc nucléaire par rapport à l'évolution de la demande d'énergie. Elle n'est pas à la hauteur du cahier de charges fixé dans la loi de transition énergétique : proposer une vision intégrée et toutes énergies en partant de la demande. Il n'y a que des bouts de prévision. Pour l'électricité, elle ne tient pas compte des anticipations de RTE qui, pour la première fois, projette une baisse de consommation. La PPE laisse entendre que la hausse de la consommation permet de réduire mécaniquement la part du nucléaire sans fermer de réacteur. Puisque la baisse de la part du nucléaire porte sur la production et pas la consommation, les exportations sont bien une variable d'ajustement, mais personne n'anticipe une hausse qui puisse compenser la baisse du marché français.

Nous pensons que la PPE doit plutôt assumer la descente nucléaire prévue par la loi de transition énergétique, en fixant clairement les orientations qui permettent de la gérer.



Yves Marignac

Directeur de WISE-Paris
et membre de Global
Chance

AE : Comment planifier ce que vous appelez la "descente nucléaire" ?

YM : Les ordres de grandeur, pour respecter la loi, imposent la fermeture d'une vingtaine de réacteurs au moins d'ici 2025. Derrière le non-choix actuel, il y a l'idée qu'il est plus simple de prolonger les réacteurs que de les fermer. À Global Chance, compte tenu des enjeux de sûreté et des investissements à réaliser, nous pensons le contraire. Oui, ce n'est pas facile de fermer un réacteur à la fin de son exploitation prévue, car il faut gérer l'accompagnement social, mais cela devrait être le geste normal. La prolongation devrait être le geste exceptionnel, ce devrait être la variable d'ajustement.

La PPE fait l'inverse : la prolongation est la norme et les fermetures ne sont envisagées que pour ajuster l'offre électrique avec le rythme de la demande et la progression des renouvelables. Ce choix est extrêmement périlleux car on n'est pas certain d'y parvenir dans des conditions de sûreté satisfaisantes.

AE : Pourquoi considérez-vous que les conditions de sûreté ne sont pas satisfaisantes ?

YM : Aujourd'hui, le système de contrôle n'est pas en mesure de garantir la sûreté. Les défauts et falsifications constatés à l'usine du Creusot démontrent qu'on fait face à une perte de garantie sur la qualité de fabrication des composants, la qualité du contrôle fabrication et la sincérité de l'information rapportée à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

Le problème est d'autant plus sérieux que les composants concernés sont couverts par le "principe d'exclusion", c'est-à-dire que, lors de la conception du réacteur, on postule que leur défaillance est impossible, et on n'étudie pas cet accident. On promet donc de garantir par une conception, une fabrication et un suivi en exploitation irréprochable de ces équipements que leur rupture est impossible. C'est notamment le cas de la cuve de l'EPR et des générateurs de vapeur.

Surtout, rien ne garantit que toutes les anomalies ont été découvertes. Lorsqu'on trouve des "dossiers barrés" qui évoquent des défauts, on sait qu'il existe un problème, mais on ne peut pas en conclure qu'il n'y a pas de problème sur les pièces où le dossier paraît normal. On a une liste d'une centaine de falsifications, dont 87 sur des équipements en service en France, mais on n'est pas sûr que tous les défauts aient été trouvés.

Aujourd'hui, on réalise que le système de contrôle ne fonctionne pas puisqu'il repose sur la confiance que l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et l'ASN doivent pouvoir accorder au fabricant et à l'exploitant. Or Areva a caché ses problèmes de fabrication. On s'étonne d'ailleurs que la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ne soit pas saisie du dossier, que le gouvernement ne voit dans ces falsifications que des problèmes d'écriture et qu'EDF et Areva fassent comme s'il n'y avait aucun malaise. Il n'y a que l'ASN qui dit

qu'elle est désarmée face à la fraude.

D'ailleurs, la mise à l'arrêt de réacteurs exigée par l'ASN met aussi en avant le risque de pénurie d'électricité cet hiver. Cette vulnérabilité du parc français au problème générique n'a jamais été prise au sérieux. Elle renforce la nécessité d'une descente nucléaire assumée et maîtrisée.

AE : La descente nucléaire que vous évoquez implique aussi des questions plus larges concernant les matières et les déchets radioactifs

YM : La PPE aborde notamment la question du devenir du plutonium et donc de la poursuite, ou pas, du retraitement. Ce sujet est aujourd'hui à la croisée des chemins : alors que le stock de plutonium s'accroît sans cesse, on va arriver au bout de notre capacité à l'utiliser sous forme de combustible mixte uranium et plutonium (Mox) dans les réacteurs de 900 mégawatts. La PPE envisage donc d'élargir l'utilisation du Mox à d'autres réacteurs, qui ne sont pourtant pas conçus pour ça.

Là aussi, nous sommes en désaccord. La PPE devrait plutôt s'interroger sur un dogme d'un autre siècle, le mot est de Jacques Repussard, l'ancien directeur de l'IRSN. Il faut s'interroger sur l'arrêt du retraitement, la manière dont on le gère et l'élimination du plutonium. L'Autorité environnementale pose la même question dans le cadre de ses évaluations du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR) et de la PPE. C'est pour cela que ces documents envisagent finalement l'étude de l'impact environnemental selon que l'on retrace ou non les combustibles usés. Mais, pour l'instant, l'analyse est confiée à Areva, propriétaire de l'usine de retraitement de La Hague.

Article publié le 20 octobre 2016



Propos recueillis par **Philippe Collet**, journaliste
Rédacteur spécialisé

Vidéo sur le même thème



[Un siècle de nucléaire français dans le sous-sol de Bure? Comment l'Andra a-t-elle prévu de stocker en profondeur les déchets nucléaires les plus dangereux ? Quels sont les](#)

[risques ? Dans ce reportage vidéo, Actu-Environnement mène l'enquête et vous plonge à 500 mètres sous terre pour comprendre les enjeux de ce projet séculaire et polémique.](#)

Actu-Environnement

© 2003 - 2016 COGITERRA - ISSN N°2107-6677

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).